

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



RAPPEL SUR LES OBLIGATIONS ET LES OBJECTIFS DU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1/ LES OBLIGATIONS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

- Obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants (pas d'obligation légale à ce jour pour LE PALLET).
- Dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif
- Organisé au cours d'une séance différente de celle de l'examen du budget.
- Pas de caractère décisionnel mais fait l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

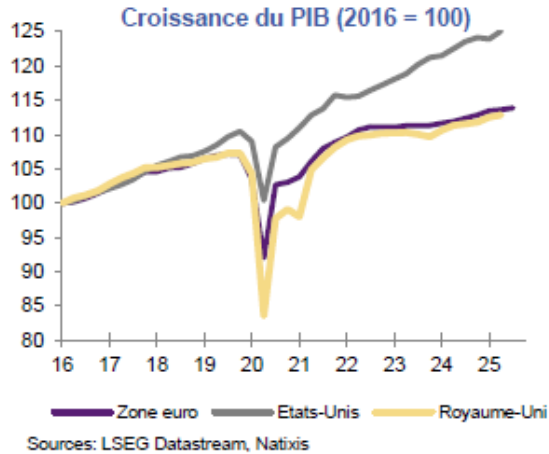
2/ LES OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

- Informer l'assemblée délibérante sur le contexte externe et sur la situation financière propre de la collectivité
- Discuter les orientations qui préfigurent les priorités affichées au budget primitif

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER



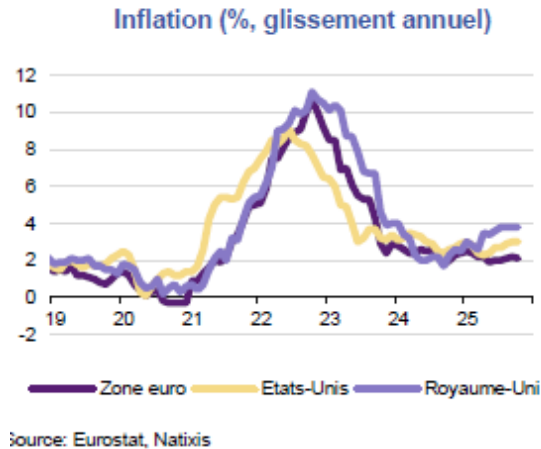
MACROECONOMIE



La croissance mondiale devrait légèrement ralentir à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, malgré des chocs comme les droits de douane américains. Aux États-Unis, elle atteindrait 1,8 % en 2025-2026, tandis que la zone euro stagnerait autour de 1,2-1,3 %, avec des disparités internes. Le Royaume-Uni suivrait une tendance similaire (1,2-1,4 %), et la Chine maintiendrait une croissance proche de 5 %, malgré les tensions commerciales.

En France :

Principaux indicateurs économiques (Moyennes annuelles)	2022	2023	2024	Prévisionnel	
				2025	2026
Taux de croissance du PIB	2,5%	1,1%	1,1%	0,9%	1,0%
Taux d'inflation	5,9%	5,7%	2,3%	1,6%	1,6%
Taux de chômage	7,3%	7,3%	7,4%	7,6%	7,8%



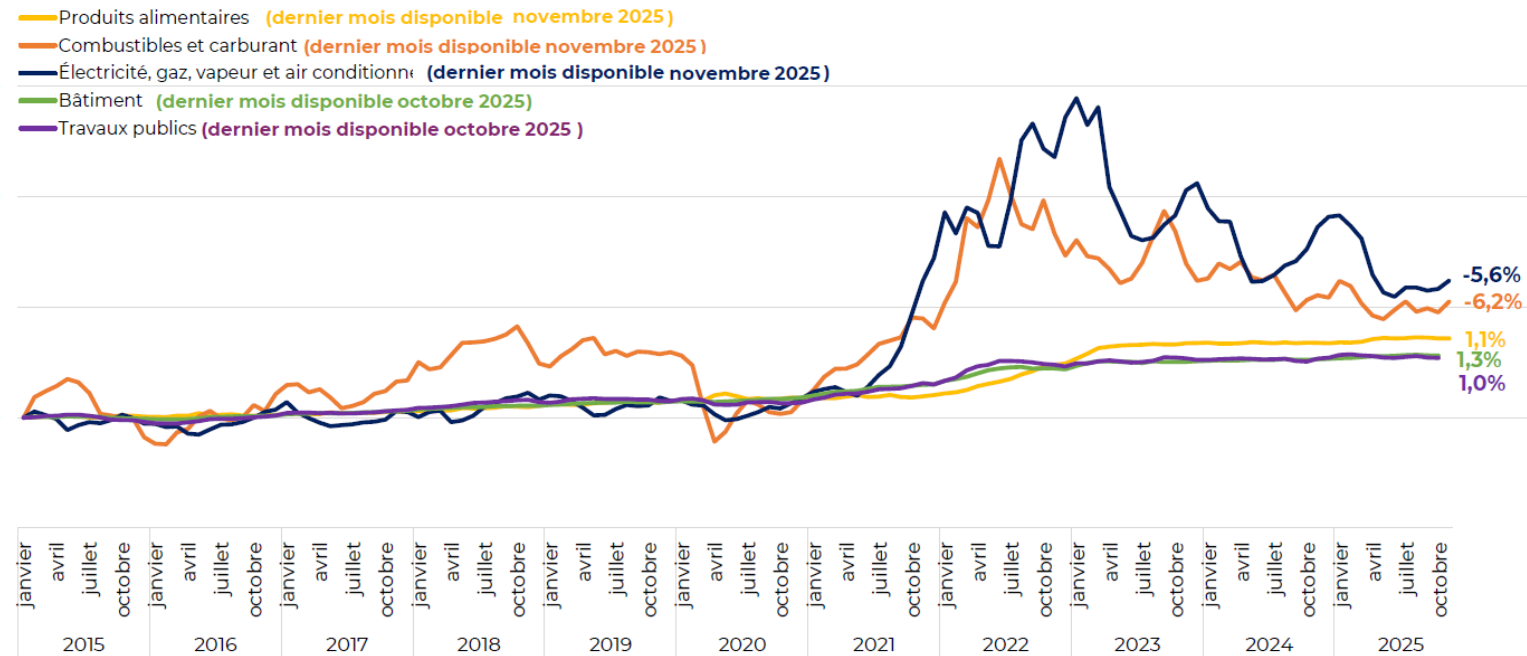


MACROECONOMIE

Inflation

Indices de prix impactant la dépense locale

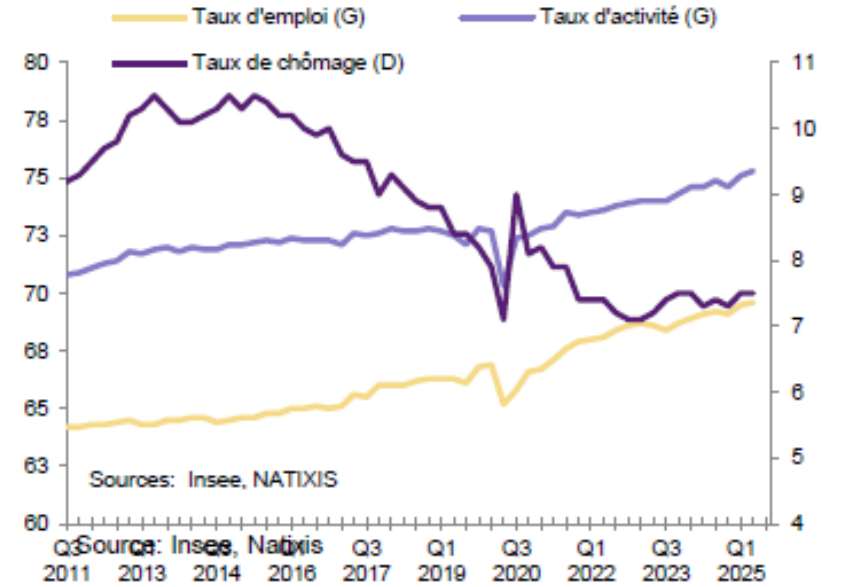
Base 100 en janvier 2015 (à côté des courbes : évolutions sur 12 mois glissants)



Source : [Indices Insee](#), calculs La Banque Postale

©La Banque Postale

Evolution du marché du travail



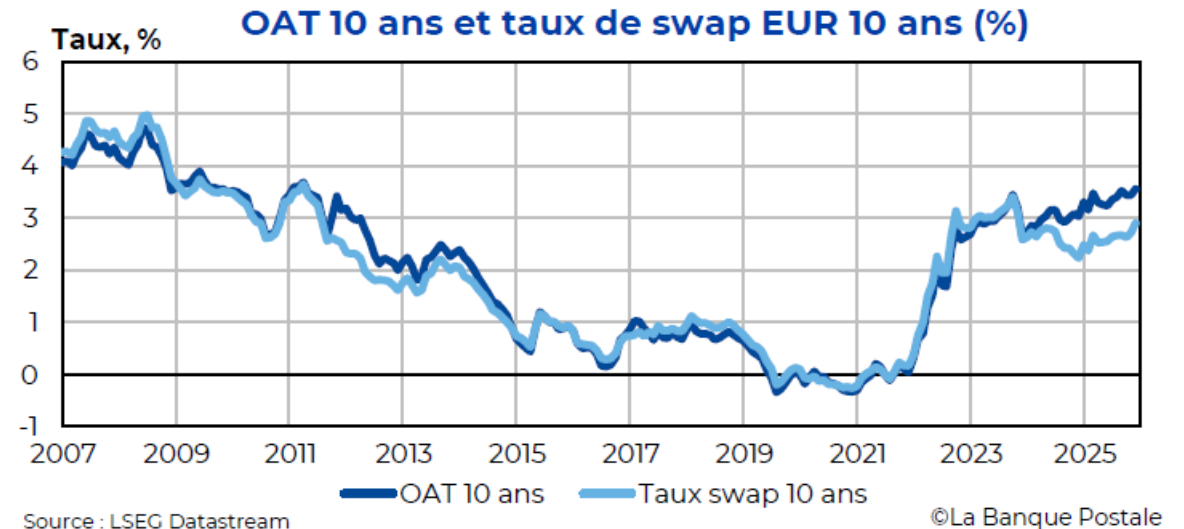
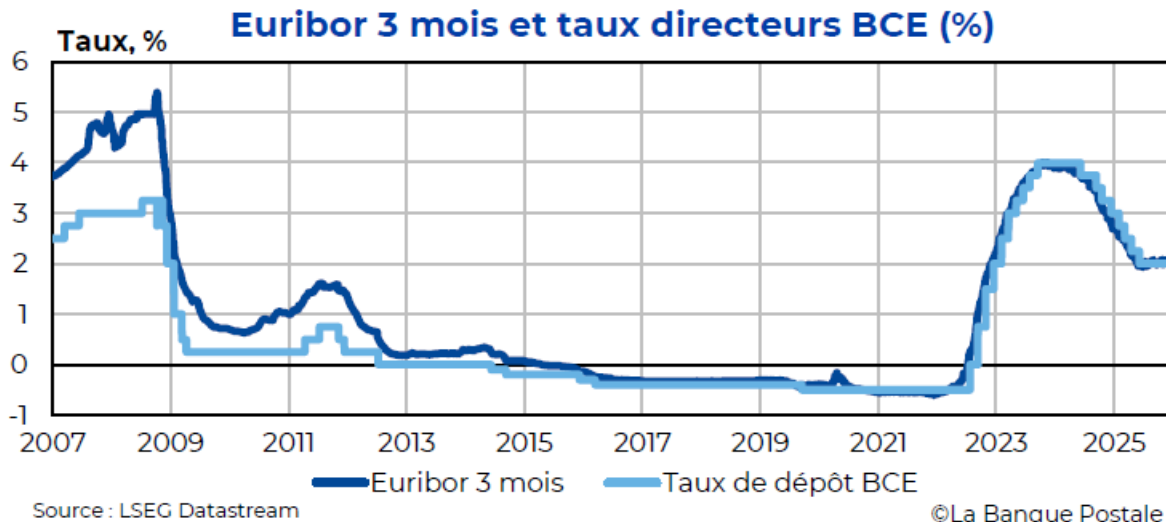


MACROECONOMIE

Evolution des taux d'intérêt

L'inflation en zone euro est revenue à la cible de 2 % de la BCE (2,4 % en 2024, 2,1 % en 2025), permettant une baisse des taux directeurs (taux de dépôt à 2 % en juin 2025), jugés proches de leur niveau neutre.

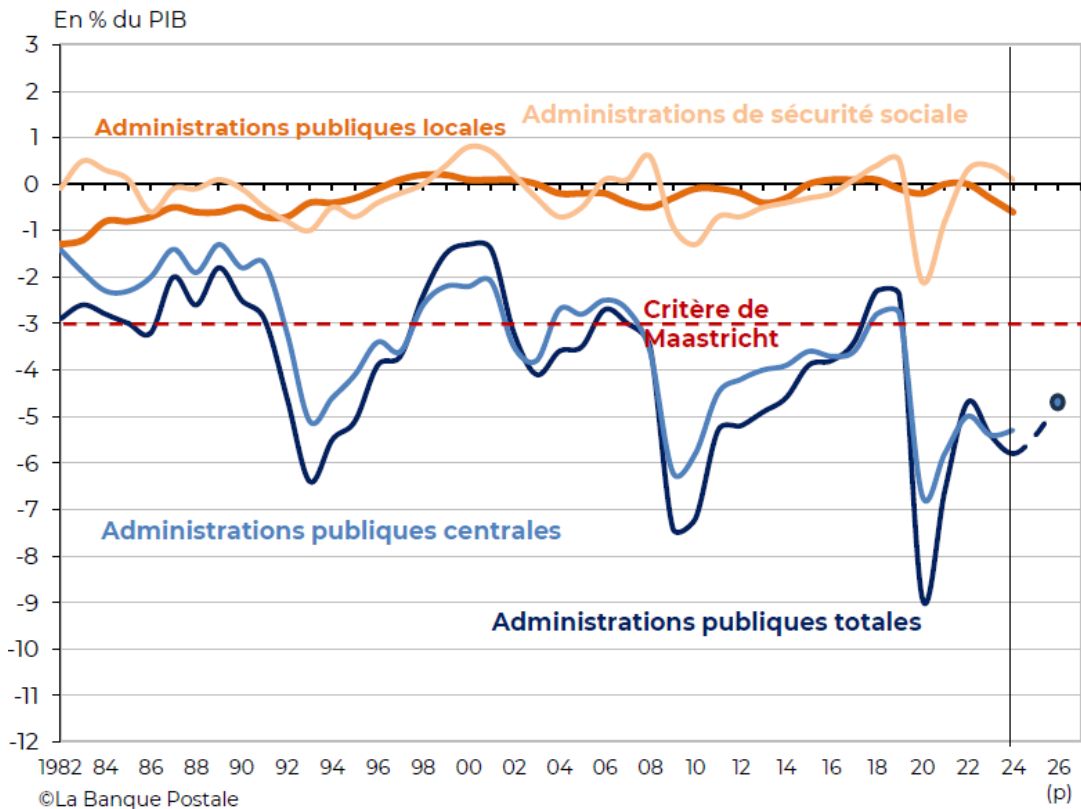
Cependant, les taux longs restent élevés, notamment en France (OAT 10 ans à 3,6 % fin 2025), en raison de tensions sur les taux souverains mondiaux et d'une prime de risque accrue liée à l'instabilité politique. En 2026, la stabilité des taux dépendra des décisions budgétaires et de la trajectoire des finances publiques.



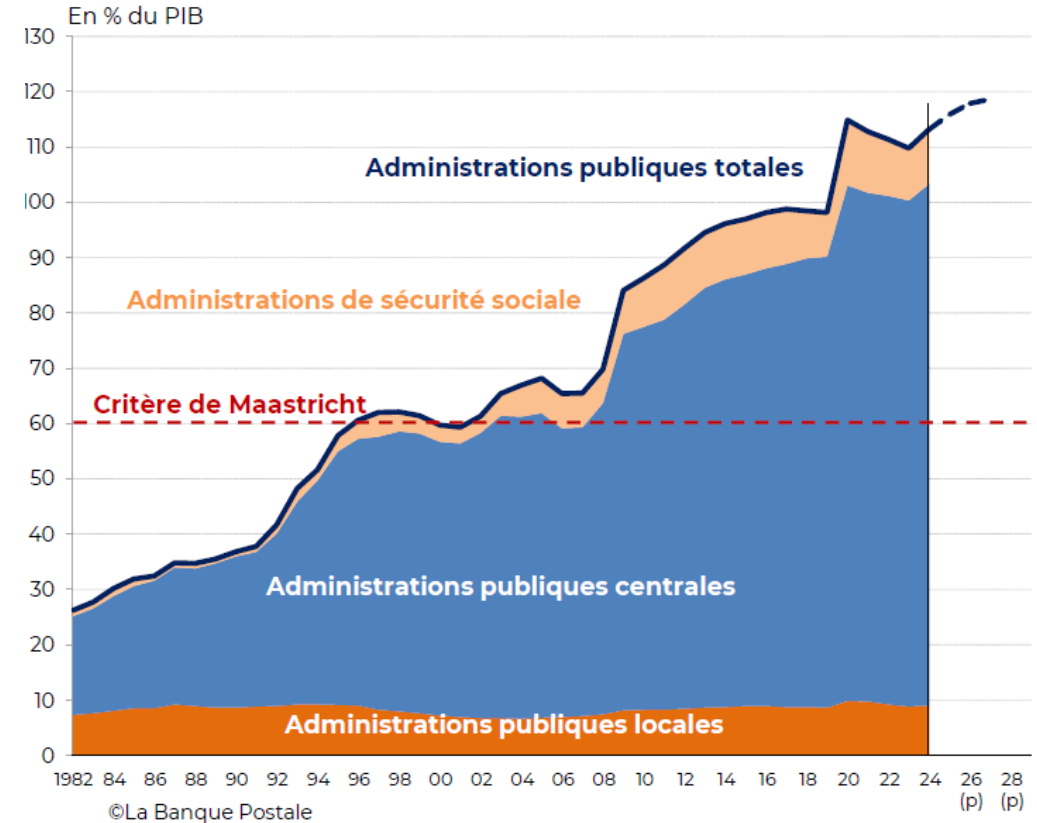


FINANCES PUBLIQUES

Déficit des administrations publiques



Dette des administrations publiques



Le déficit public s'est élevé à 5,4 % du PIB en 2025, il devrait atteindre 5% en 2026 selon le gouvernement.

LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES



La loi spéciale : chronologie des faits



14/10/2025

Dépôt du projet de loi de finances (une semaine après le délai légal)

24/10/2025 Début de l'examen à l'Assemblée nationale (AN) en séance publique

22/11/2025 Rejet de la première partie et transfert au Sénat

27/11/2025 Début de l'examen au Sénat en séance publique

04/12/2025 Adoption de la première partie par le Sénat

15/12/2025 Adoption du PLF par le Sénat en première lecture

19/12/2025 Échec de la Commission mixte paritaire (CMP)



26/12/2025

Promulgation de la [loi spéciale](#) (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

29/12/2025 Promulgation du [décret n°2025-1397](#) portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics



30/12/2025

Promulgation de deux circulaires de mise en œuvre du décret :

- [Circulaire interministérielle](#) relative à la mise en œuvre du décret de services votés à compter du 1^{er} janvier 2026 : mise en place d'une régulation budgétaire renforcée
- [Circulaire](#) relative à la gestion budgétaire de l'État et des organismes publics et opérateurs financés par l'État pendant la période des services votés en 2026



13/01/2026

- Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2026 à l'AN - Commission des finances les 8 et 9 janvier - Séance publique du **13 au 23 janvier**
- Deuxième lecture au Sénat **sans doute à partir du 26 janvier**
- Possibilité d'un texte définitif dans la **première quinzaine de février**

Loi spéciale : contenu

La loi spéciale promulguée le 26/12/2025, a été [publiée](#) au Journal officiel du 27/12/2025. Cette loi spéciale ne remplace pas le budget, elle autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Elle contient trois articles :

Art. 1 : en attendant l'entrée en vigueur d'une nouvelle LFI, cet article autorise **la perception des ressources de l'État** mais aussi des **impositions de toutes natures affectées à d'autres personnes morales que l'État**. Les impositions des **collectivités locales sont donc bien concernées** par cet article. **Ces dernières percevront les douzièmes de fiscalité conformément aux règles de calcul en vigueur (134,3 Md€ ouverts dans le décret au titre des services votés sur le compte d'avances aux collectivités locales).**

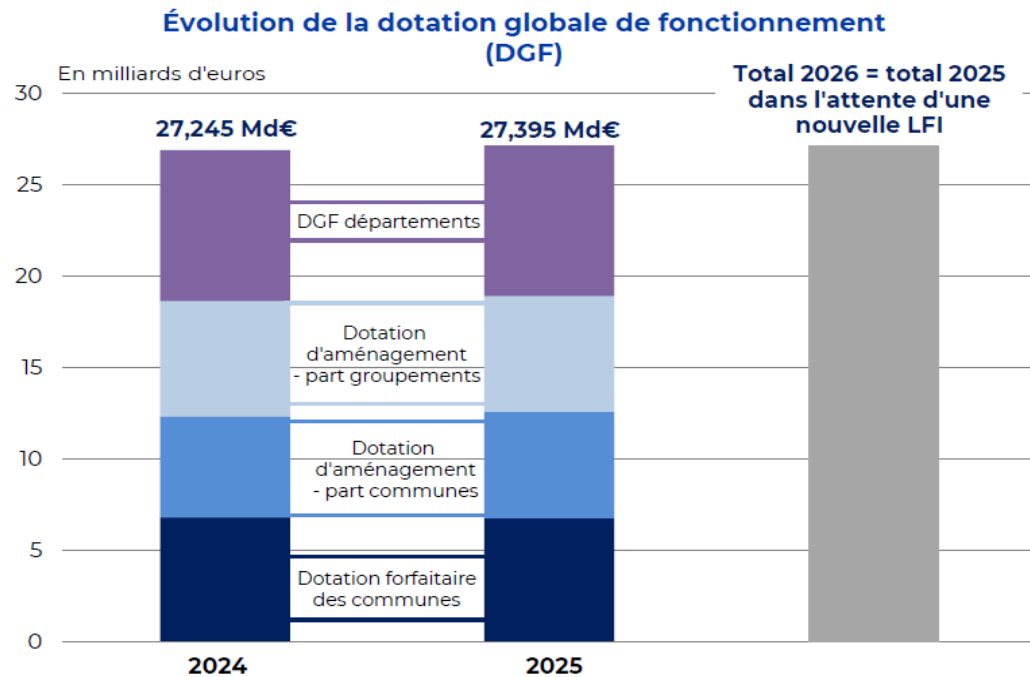
Art. 2 : cet article avait été ajouté par l'AN dans la loi spéciale de 2024 afin de garantir **la perception par les collectivités locales des prélèvements opérés sur les recettes de l'État** (cf. [dispositions propres aux PSR](#) et à [la DGE](#)). Il est reconduit dans la loi de 2025 et dresse la liste des PSR et de leurs montants évalués au montant de la LFI de 2025, soit 45,232 Md€.

Art. 3 : cet article autorise le ministre chargé des finances à **procéder à l'emprunt** jusqu'à l'entrée en vigueur de la LFI.

LES DOTATIONS DE L'ETAT

La Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) évoluera dans chaque commune, hors écrêtement, en fonction de sa population DGF (coût estimé : 38,4 M€ - rappel : 43,4 M€ en 2025).



©La Banque Postale

Elle est composée pour les communes de :

- **La dotation forfaitaire des communes** qui continue de fluctuer en fonction de l'évolution de la population et, le cas échéant, du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer la hausse des dotations de péréquation (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale).

- **Les dotations de péréquation verticale**

Le PLF 2026 prévoirait une augmentation de la péréquation à hauteur de 150 M€ comme en 2025.

Pour Rappel, ces dotations sont destinées aux collectivités les plus fragiles, au regard des critères de ressources et de charges (Dotation de Solidarité Urbaine, la Dotation de Solidarité Rurale et la dotation d'intercommunalité).



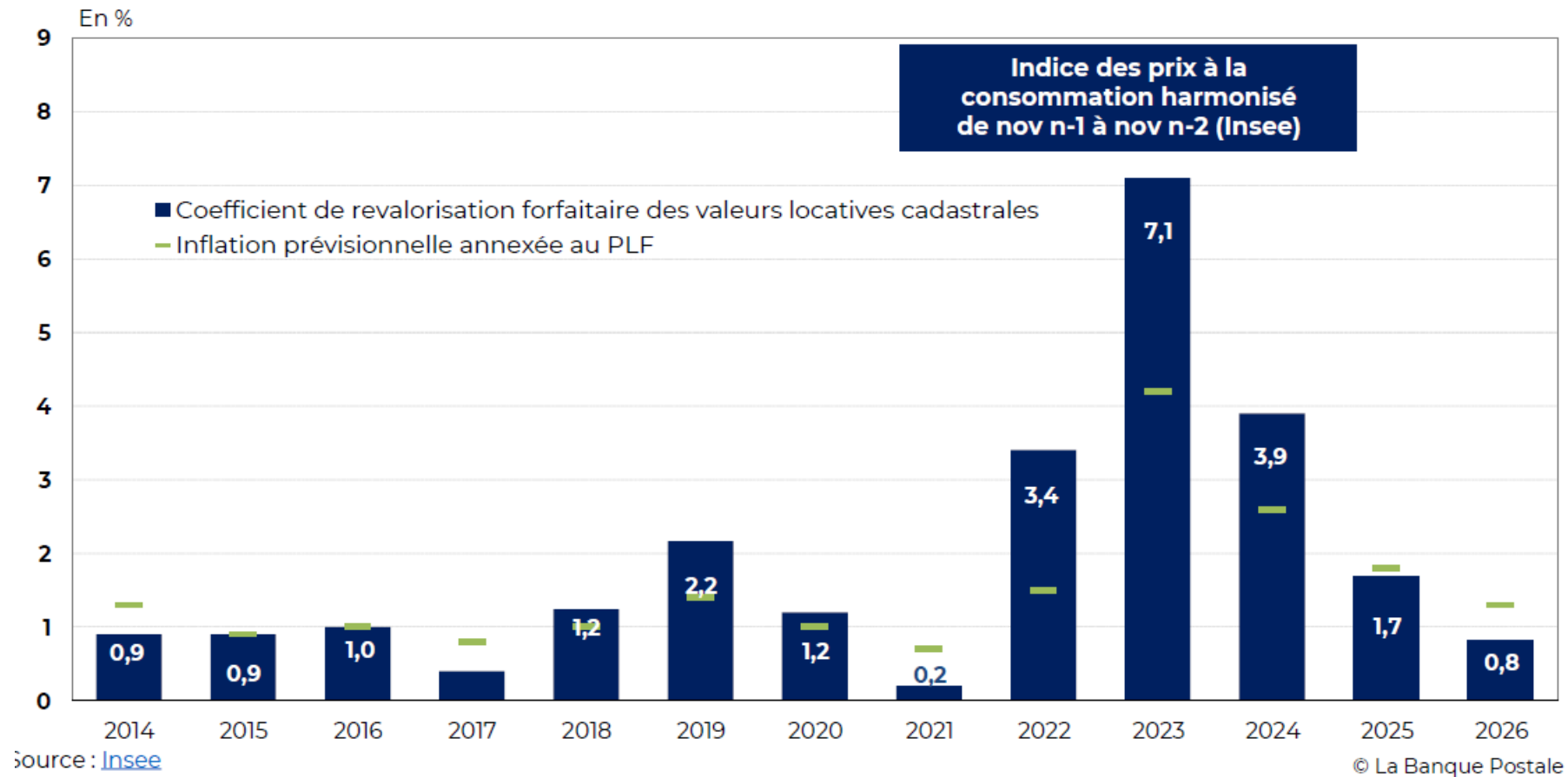
LES DOTATIONS DE L'ETAT

L'investissement public local

- Le projet de loi de finances 2026 prévoirait :
- Le maintien des crédits sur la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** et la diminution de 200 millions d'euros de la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** instituée en faveur des communes et des EPCI,
- La diminution des crédits dédiés au **Fonds vert** de 310 millions € pour 2026 soit 840 millions d'enveloppe. Il vise à soutenir les projets des collectivités territoriales en termes de:
 - performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets)
 - adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation)
 - amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission,...)

LES MESURES FISCALES

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales

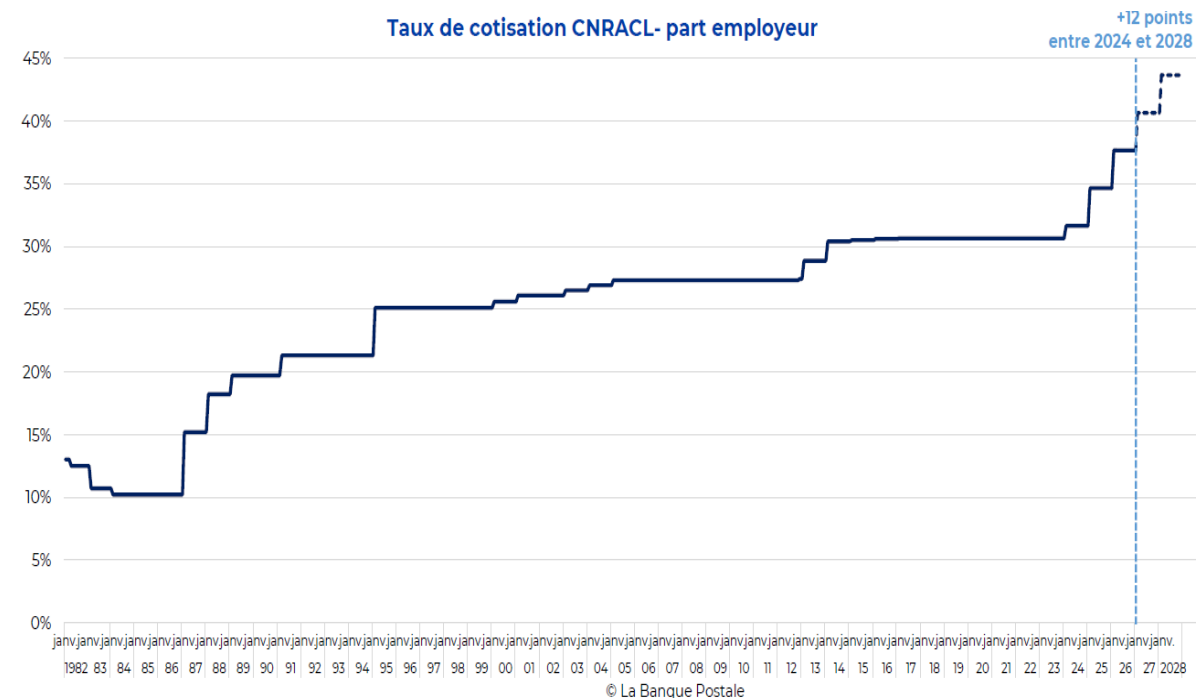




LES MESURES AFFERENTES AUX RESSOURCES HUMAINES

Plusieurs éléments auront un impact sur les charges de personnels dans le budget 2026 :

- L'impact de la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (mutuelle) à compter du 01/01/2026 : participation employeur de 15 €/ mois pour les agents ayant une mutuelle labellisée
- L'augmentation du taux de cotisation CNRACL – part employeur : de 3 points au 01/01/2026 (37,65% au lieu de 34,65%) (40,65% en 2027 et 43,65% en 2028)



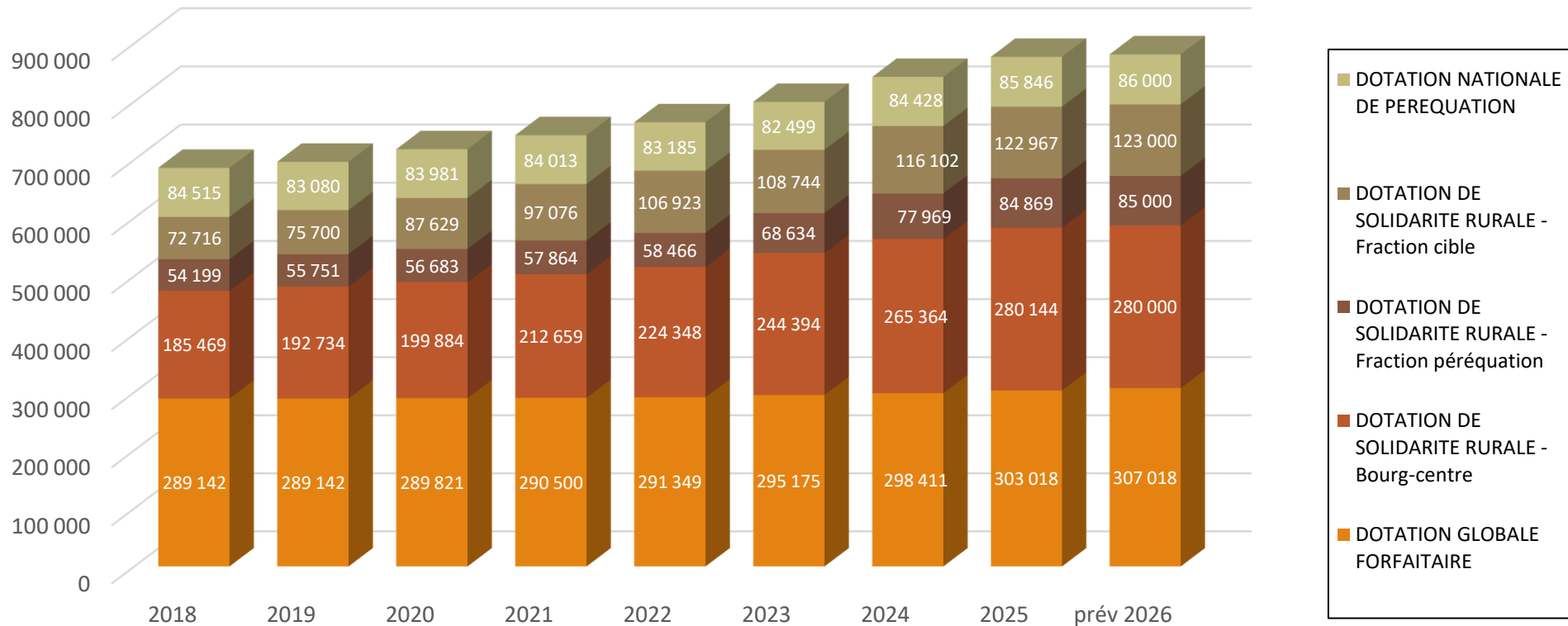
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE POUR 2026



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les concours de l'Etat

Les prévisions des dotations en provenance de l'Etat pourraient augmenter sensiblement au niveau des dotations de péréquation, les autres dotations resteraient stables.

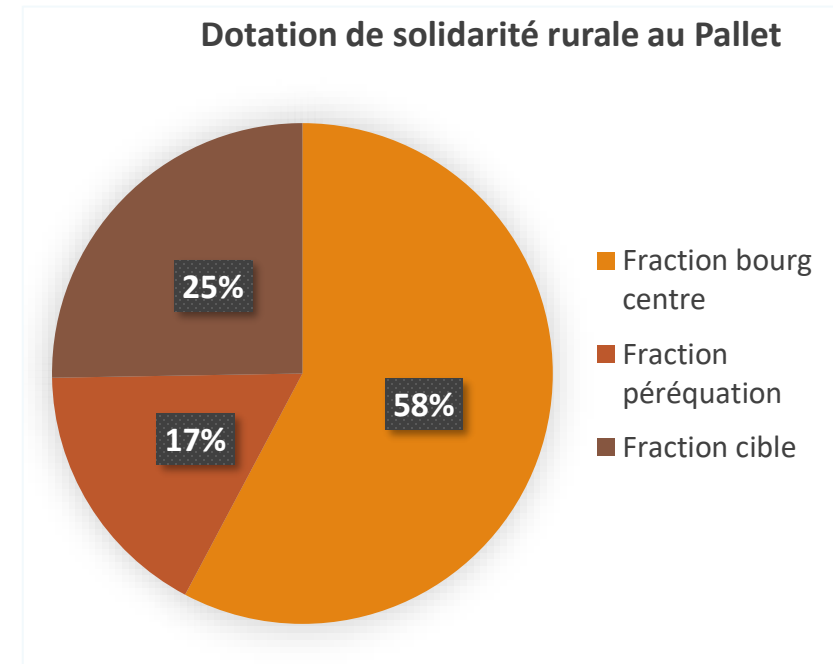


LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les dotations de péréquation verticale

La commune du Pallet dispose de 3 dotations de solidarité rurale (péréquation) :

- La DSR – **bourg centre** : critères d'éligibilité en fonction du nombre d'habitants et du potentiel financier de la commune
- La DSR – **fraction péréquation** : critères d'éligibilité en fonction du potentiel financier de la commune, de la longueur de la voirie communale et du nombre d'enfants de 3 à 16 ans recensés
- La DSR **fraction cible** : critères d'éligibilité en fonction du potentiel financier de la commune, de la longueur de la voirie communale et du nombre d'enfants de 3 à 16 ans recensés





LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes intercommunales

Pour LE PALLET, décomposition de l'AC :

Attribution de compensation

Même montant que 2025 pour 2026

	2019	2020 à 2023	2024	2025
Base AC (TP et fiscalité additionnelle 2000)	175 076.72	175 076.72	175 076.72	175 076.72
Contribution Synd pays du Vignoble Nantais	-7 211.45	-7 211.45	-7 211.45	-7 211.45
Tourisme	-6 130.00	-6 130.00	-6 130.00	-6 130.00
Lecture Publique	-13 110.28	-13 110.28	-13 110.28	-13 110.28
Informatique	-2 874.04	-2 874.04	-3 867.83	-4 364.72
Multi accueil	69 108.66	69 108.66	69 108.66	69 108.66
GEMAPI	-8 431.08	-8 431.08	-8 431.08	-8 431.08
RGPD	-1 620.00	-1 620.00	-1 620.00	-1 620.00
PLUI		-10 193.00	-10 193.00	-10 193.00
TOTAL	204 808.53	194 615.53	193 621.74	193 124.85



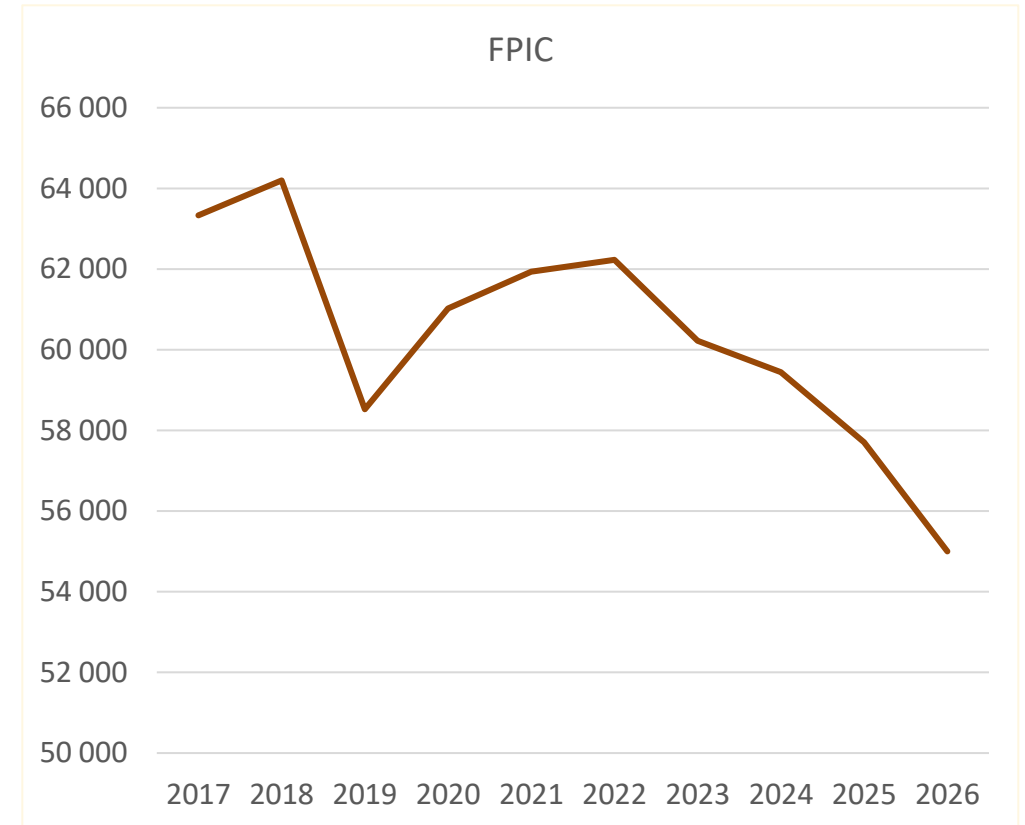
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes intercommunales

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

Concernant la péréquation horizontale au niveau national, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) est stabilisé à un milliard d'euros comme depuis 2018.

Pour la commune, le montant de la recette a à nouveau diminué de 2,93% en 2025, il est estimé pour 2026 à environ 55 000 euros.





LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La fiscalité locale

Augmentation naturelle des produits fiscaux (TH, TF et TFNB)

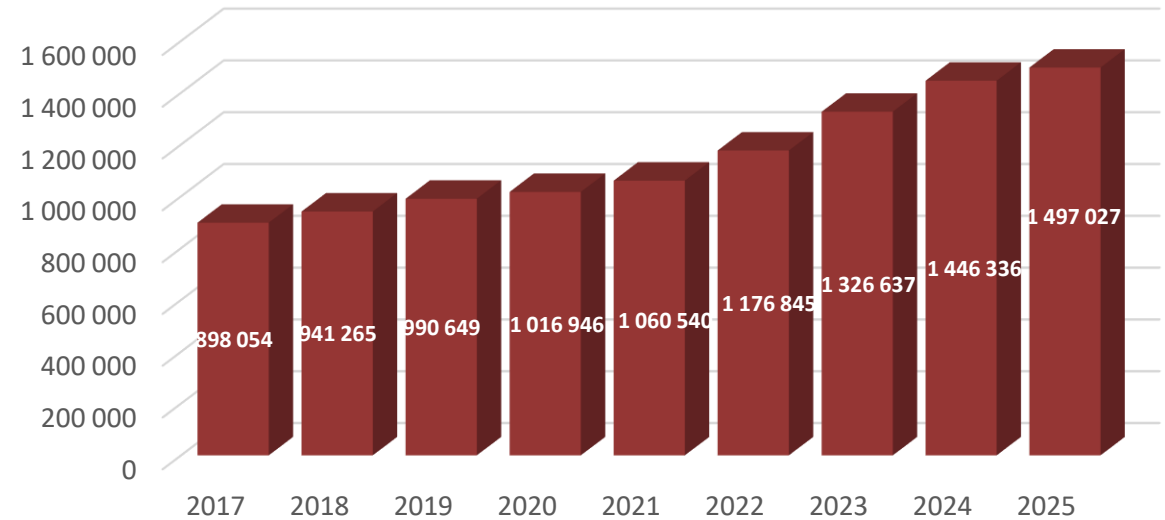
En effet, la loi de Finances 2017 a instauré depuis le 1^{er} janvier 2018 une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux autres que professionnels en fonction du dernier taux d'inflation harmonisé constaté en France. Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre N-2 et le mois de novembre N-1.

Ainsi pour 2026, les bases des valeurs locatives des locaux soumis à la taxe foncière seront revalorisées de + **0,8%** selon ce calcul (+1,7% en 2025). Idem pour les locaux autres que d'habitation soumis à TH.

Variation des taux d'imposition

Les taux de la fiscalité locale (TFB et TFNB) pourraient augmenter du fait de l'inflation et de la nécessité de garder un potentiel d'investissement.

Produits des impositions directes (73111 + 73118)



Taux en %	2023	2024	2025
Taxe d'habitation	20,05%	20.83%	21.25%
Taxe foncière bâti	39,60%	41.14%	41.96%
Taxe foncière non bâtie	44,47%	46.20%	47.12%

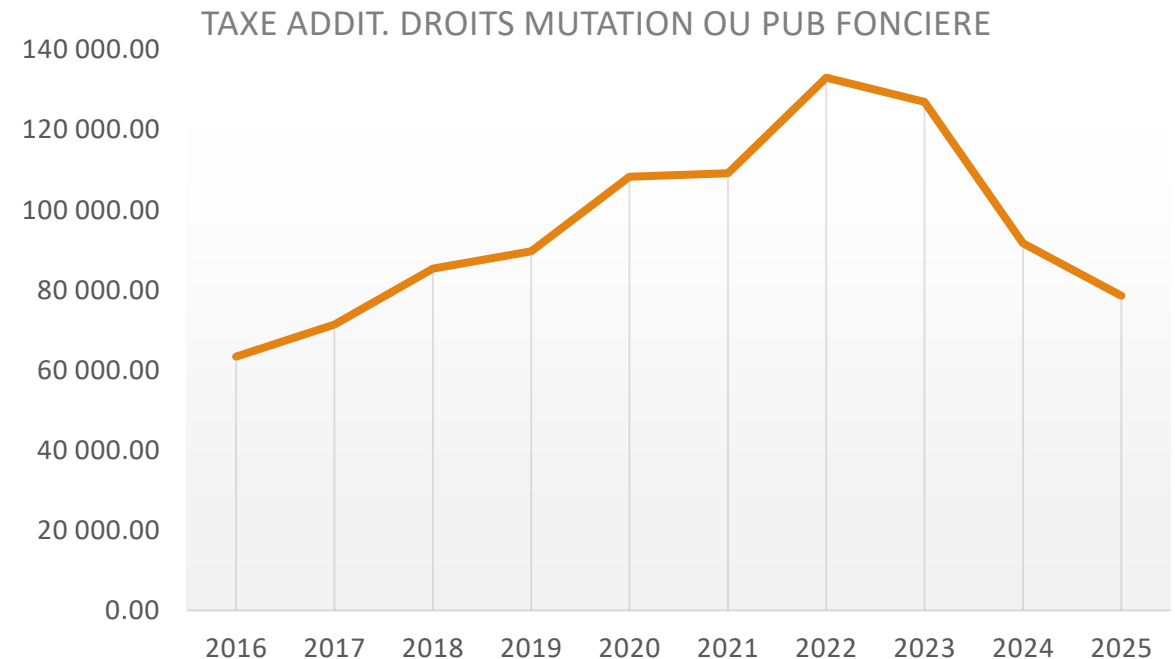
Autres recettes fiscales

- **Fonds départemental de péréquation des Taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et de publicité foncière** : après une augmentation constante de la recette, elle a atteint un pic en 2022(+21,89% entre 2021 et 2022)

En 2025, la recette a encore chuté de 14,26% du fait du ralentissement du marché de l'immobilier.

Pour 2026, la recette pourrait être stabilisée.

- **Taxe sur les pylônes** : augmentation de 5,24% en 2025 pour le Pallet : 54 995 €.





LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les produits des services et des domaines

Ces recettes concernent essentiellement les produits des services enfance (Multi-accueil, ALSH, périscolaire, restaurant scolaire) ainsi que les revenus émanant des locations de terrains, d'immeubles ou de salles appartenant à la commune.

Dans l'ensemble, les recettes des services (facturation aux familles et aides CAF) se sont stabilisées en 2025 après avoir fortement augmenté en 2024 en raison de la hausse des effectifs à l'accueil périscolaire et à l'ALSH et de l'optimisation de la capacité d'accueil au Multi-accueil Tchou-Tchou.



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de personnel

En 2025, les charges de personnel ont augmenté de 1,36 % (charges nettes) en raison de :

- L'impact « glissement, vieillesse, technicité »,
- Hausse de la cotisation patronale CNRACL de 3 points au 01/01/2025 (34,65% au lieu de 31,65%)
- Participation employeur obligatoire (de 50% de la cotisation) pour la prévoyance des agents à compter du 01/01/2025

Pour 2026, il est prévu :

- La hausse du SMIC de 1,18% à compter du 01/01/2026
- Protection sociale complémentaire : la participation employeur de 15 €/mois pour les agents ayant une mutuelle labellisée à compter du 01/01/2026.
- Hausse de la cotisation patronale CNRACL de 3 points au 01/01/2026 (37,65% au lieu de 34,65%) (40,65% en 2027 et 43,65% en 2028)



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

■ Recettes en cours (restes à réaliser 2025) : 635 629€

- Subvention de la CAF au titre de l'aide à l'investissement pour l'extension et la réhabilitation de l'accueil périscolaire
- Subvention de l'Etat au titre de la DETR pour l'extension et la réhabilitation de l'accueil périscolaire
- Solde des subventions d'équipement liées à l'extension du Centre technique municipal et locaux associatifs
- Solde du Fonds de concours – itinéraires cyclables – RD 7
- Subvention de la DRAC au titre de l'étude préalable à la restauration du tableau de « La Cène »

■ Recettes à prévoir en 2026

- FCTVA : 115 000 €
- Taxe d'aménagement : 30 000 €



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses en cours (restes à réaliser 2025) : 245 200,63 €**
 - Solde convention avec la chambre d'agriculture
 - Solde des travaux TE44 (rénovation réseau éclairage public)
 - Acquisition des parcelles de terrains (Fosses Blondin, La Charaie)
 - Travaux d'installation de la vidéoprotection parvis et place de l'Eglise
 - Matériels services techniques (tondeuses robot pour terrain de football et broyeur)
 - Travaux de réaménagement du Centre Technique Municipal (bâtiment existant)

- **Principales dépenses à prévoir en 2026**
 - Travaux de rénovation de l'éclairage public
 - Etude des travaux de voirie



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT en cours

Nm de l'AP :	N° d'AP	Montant de l'AP (TTC)	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Extension et réhabilitation de l'accueil périscolaire	2024-01	1 574 100 €	42 857.45 €	Prévu : 971 000 € Réalisé : 172 898,68 €	559 580 €	662.55 €	
Extension et réhabilitation de l'école Astrolabe	2024-02	2 893 000 €	14 369.01 €	Prévu : 560 900 € Réalisé : 143 327,21 €	1 347 000 €	970 000 €	730.99 €

2 AP/CP ont été créées en octobre 2024 pour les 2 grands projets communaux.
Ces autorisations de programme seront actualisées lors du vote du budget 2026.

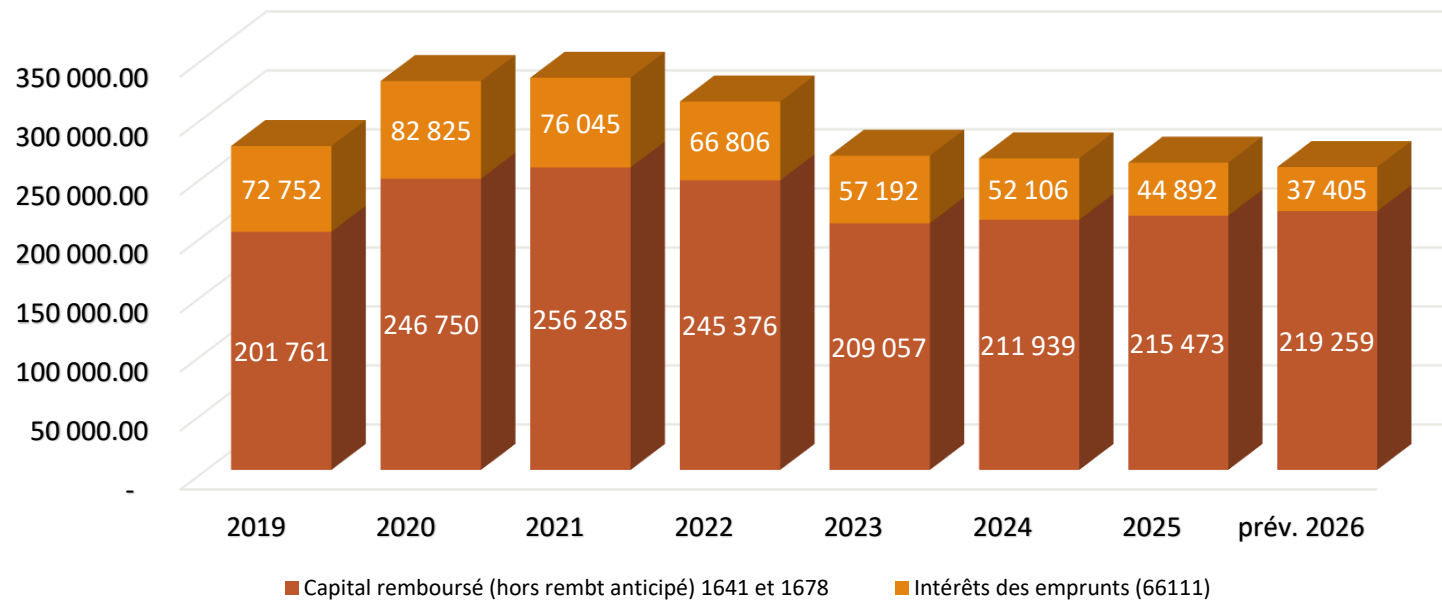


L'ENDETTEMENT MAÎTRISÉ

Aucun emprunt n'a été souscrit depuis 2019.

Les emprunts restant à rembourser sont essentiellement des emprunts à taux fixes, seul un emprunt est à taux variable.

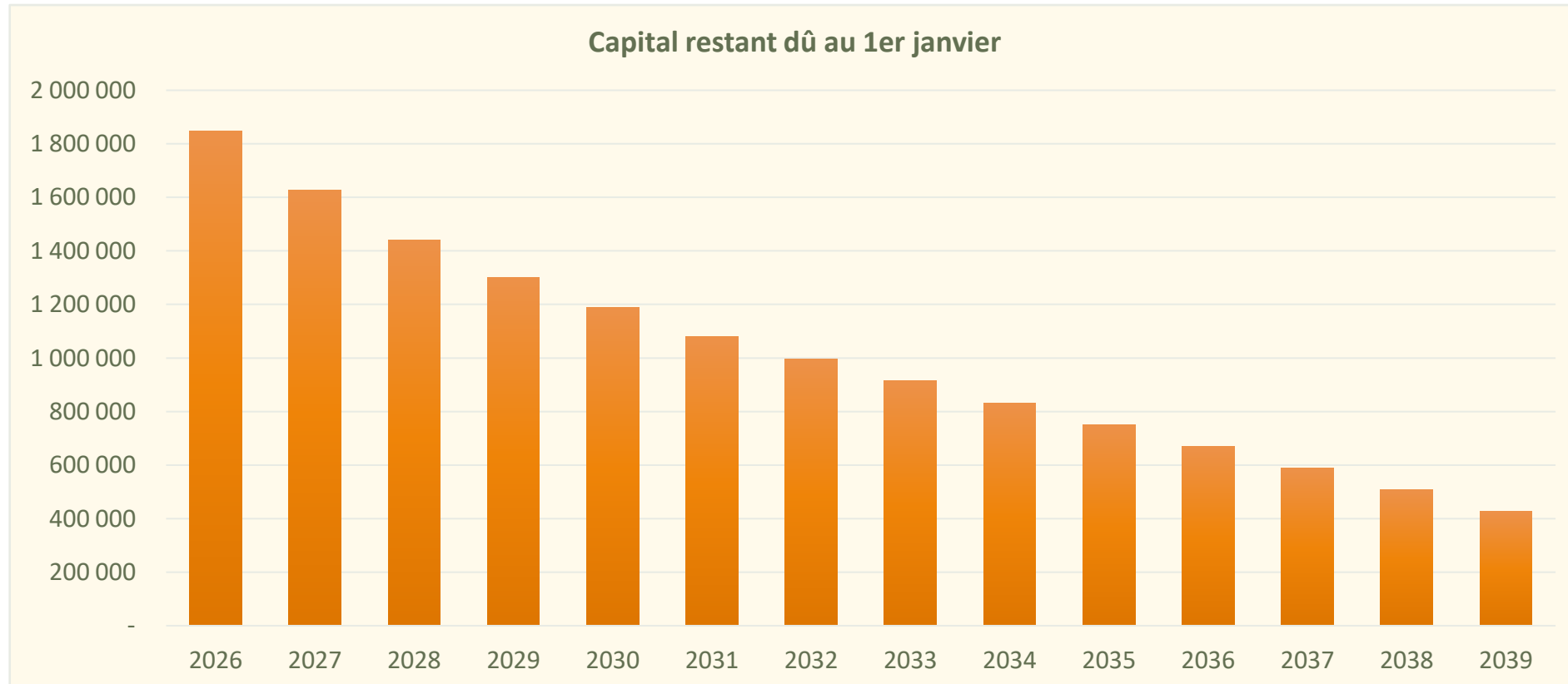
Part capital et intérêts au 1er janvier





L'ENDETTEMENT MAÎTRISÉ

L'encours de la dette par habitant est de 532,34 € au 1^{er} janvier 2026 (601 € en 2025)





APPROCHE BUDGETAIRE

RESULTAT 2025

	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
CA 2025 prévisionnel	4 143 402,37	3 203 789,04	1 179 379,19	981 748,31
Excédent	939 613,33		197 630,88	

LEXIQUE

Potentiel fiscal : c'est un indicateur de la richesse fiscale de la commune. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Potentiel financier : c'est la masse de recettes que la commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions « moyennes » en matière de fiscalité. Plus le potentiel est élevé, plus une commune peut être considérée comme riche.

Effort fiscal : c'est le rapport entre le produit des 4 taxes locales et le potentiel fiscal. Ce ratio permet d'évaluer la pression fiscale sur la commune.

CRTE : Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) est un contrat qui vise à faciliter la relance économique, la transition écologique et la cohésion des territoires.